

Sommaire

- Le mot du président
- Assemblée Générale de l'association
- Radio relève (suite)
- Le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2010
- Le SIE de l'Arconce en 2008
- Sur les nitrates
- Les laboratoires publics

Le mot du président

Le 29 septembre dernier ACE ARCONCE a tenu une assemblée générale d'où il ressort que le travail réalisé par l'association s'inscrit pleinement dans l'objectif qu'elle s'est fixée de défense des intérêts des usagers du Service Public en mettant à la disposition de tous informations et analyses permettant à chacun de décider (page 1).

25% des délégués du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce présents à la réunion du Comité du 21 septembre ont rejeté la mise en place de la radio relève et l'avenant au contrat d'affermage passé avec la SAUR ; les autres ont-ils fait le bon choix en privilégiant l'investissement dans la gestion plutôt que l'investissement dans la réfection du réseau qui en a tant besoin ? (page 3)

Les Délégués au SIE de l'Arconce ont adopté le tarif du M3 d'eau pour 2010 ; quel sera le tarif de la SAUR ? (page 3)

Le dossier réalisé par l'association sur le service de l'eau potable du SIE de l'Arconce en 2008 porte un éclairage particulier en complément du rapport présenté par le président du SIE (page 2).

Pierre Bousseau

Assemblée générale d'ACE ARCONCE du 29 septembre

ACE ARCONCE a tenu une assemblée générale extraordinaire le 29 septembre dernier à Marizy.

Le président y a fait part des réunions (une douzaine recensées) auxquelles l'association a participé ou a assisté - réunions de la Coordination des Associations de Consommateurs d'Eau (CACE) - AQUAREVOLTE - réunions du Comité du SIE de l'Arconce - réunions de la communauté de communes « Autour du Mt St Vincent – présence à la réunion du Conseil Economique et Social de Bourgogne sur la présentation du « rapport sur l'assainissement de l'eau propositions pour la Bourgogne » auquel l'association a participé, du courrier sur la radio relève adressé à tous les délégués du Syndicat des eaux de l'Arconce, du dossier réalisé par l'association sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat des eaux de l'Arconce en 2008 adressé à toutes les municipalités composant le syndicat des eaux et les contacts réalisés depuis l'assemblée générale de février. Un compte rendu a été présenté sur la réunion du syndicat intercommunal des eaux de l'Arconce ; en particulier sur la nouvelle convention avec le Conseil général concernant l'assistance technique en matière de ressource en eau potable, le tarif de l'eau pour la part revenant au syndicat pour 2010 et l'adoption de l'avenant au contrat d'affermage passé avec la SAUR suite à la mise en place de la radio relève.

Une nouvelle adresse du siège social de l'association a été adoptée, elle sera désormais à Volsin 71220 Marizy.

Le site Internet de l'association a été présenté ; vous pouvez y accéder à :

<http://pagesperso-orange.fr/acearconce/>

Documents à votre disposition

- « le service de l'eau potable du Syndicat Intercommunal des eaux de l'Arconce en 2008 » réalisé par ace arconce
- « dossier SPANC – le service public d'assainissement non collectif » réalisé par Ace Arconce

Vous pouvez vous procurer ces documents sur le site de l'association ou par courrier à son adresse (une participation aux frais peut vous être demandée).

**Le service de l'eau potable du
Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce en 2008**

Prix TTC du mètre cube d'eau potable en 2008 (1)

Pour une consommation annuelle de

	1 ère tranche			2 ème tranche		
	0 m3	15 m3	50 m3	100 m3	120 m3	1000 m3
Abonnement part syndicale/volume d'eau utilisé	52,28	3,485	1,046	0,5228	0,4357	0,05228
Abonnement part SAUR/volume d'eau utilisé	65,4	4,36	1,308	0,6540	0,545	0,06540
M3 d'eau part syndicale		0,4247	«	«	«	0,2298
M3 d'eau part SAUR		0,4932	«	«	«	0,3645
<i>part revenant au service de l'eau par m3</i>	<i>117,68</i>	<i>8,763</i>	<i>3,272</i>	<i>2,095</i>	<i>1,899</i>	<i>0,712</i>
Fonds départemental		0,24	«	«	«	«
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)		0,0387	«	«	«	«
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)		0,0880	«	«	«	«
TVA	6,47	0,502	0,2	0,135	0,1246	0,0593
Prix TTC du mètre cube d'eau	124,15	9,63	3,84	2,597	2,3903	1,138

(1) Ce tarif varie très sensiblement en fonction du montant des taxes « lutte contre la pollution » différent suivant les communes.

**Le service de l'eau potable du
Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce en 2008**

I'essentiel à retenir :

- en moyenne chaque branchement ne dessert pas plus de deux personnes ;
- 70% des abonnés ont utilisé moins de 100 mètres cubes dans l'année.
- les volumes utilisés par les usagers ont augmenté de 0,4% ;
- les pertes d'eau ont augmenté de 4% ;
- les volumes d'eau potable perdus dans la nature (192 867 m3) sont plus importants que les volumes utilisés par 70 % des abonnés (ceux qui ont utilisé moins de 100 mètre cubes d'eau dans l'année).
- l'abonnement représente 64 % du tarif du M3 d'eau d'un usager ayant utilisé 100 mètres cubes d'eau dans l'année ;
- l'abonnement représente 16,52 % du tarif du M3 d'eau d'un usager ayant utilisé 1 000 mètres cubes d'eau dans l'année ;
- la part revenant à la SAUR a augmenté de 2,4 % ;
- la part revenant au syndicat des eaux a augmenté de 1,2 %

Vous pouvez vous procurez le document complet sur le site <http://pagesperso-orange.fr/acearconce/>

Le prix de l'eau en 2010

La montant de la part revenant au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce pour l'année 2010 a été adopté à la réunion du 21 septembre dernier :

- tarif du m3 pour la tranche 1 (de 0 à 1000 mètres cubes/an) 0,4418 euros HT
- tarif du m3 pour la tranche 2 (plus de 1000 mètres cubes/an) 0,2391 euros HT
- le montant de l'abonnement reste identique à 2009 53,84 euros HT

Le montant de la part revenant à la SAUR après l'indexation par application du coefficient K n'est pas communiqué aux délégués du syndicat. Chaque année ACE ARCONCE demande au syndicat de lui communiquer le tarif du délégataire et en informe les usagers dans le SOURCE Info du 1^{er} trimestre.

La Radio Relève (suite)

Résumé des précédents numéros -

Le 18 septembre 2008 puis le 19 janvier 2009 la SAUR, en fin de réunion, présente au Comité du SIE de l'Arconce la technique de la radio relève. Le 23 mars 2009 au moment de l'ordre du jour « questions diverses » le Comité du Syndicat adopte la mise en place de la radio relève, l'augmentation du prix de l'eau de 2 centimes d'euro par mètre cube d'eau facturée au profit de la SAUR et l'avenant au contrat d'affermage qui en découle. Suite à cette réunion le président d'ACE ARCONCE rencontre le président du Syndicat des eaux et lui fait remarquer que ces décisions sont entachées de nullité puisque rien de ce qui a été décidé n'était à l'ordre du jour de la réunion. Suite à cet entretien le président du Syndicat des eaux s'engage à remettre le sujet en délibération au mois de septembre.

Le 21 septembre à l'ordre du jour de la réunion du Comité du SIE de l'Arconce était inscrit « avenant n°3 au contrat d'affermage concernant la radio relève ». La question sous entendait – êtes-vous d'accord pour installer la « radio relève » au coût de 30 euros par compteur et accorder à la SAUR 2 centimes d'euro par mètre cube d'eau facturée aux usagers pour couvrir la charge.

Pour mener collectivement la réflexion et prendre une décision cette question nécessitait que les délégués possèdent un minimum d'informations pour apprécier les évolutions à prendre en compte dans le choix de l'investissement, son montant et la révision du contrat d'affermage ; et sur les modalités de tarification du service public

En remplacement de cela les délégués ont eu l'affirmation que la somme de 30 euros par compteur demandée par la SAUR ne faisait qu'équilibrer ses comptes et la présentation du calcul des 2 centimes d'euros par mètre cube d'eau :

la SAUR remplace en moyenne 300 compteurs et facture 460 000 mètres cubes d'eau aux usagers chaque année; la mise en place de la radio relève coûte 30 euros par compteur donc :
 $\frac{30 \text{ euros} \times 300}{460\,000} = 0,02 \text{ euros} - \text{CQFD.}$

460 000

Quelle réflexion collective peut être menée en absence d'information de nature technique, financière ou comptable qui ne sont pas des marques de suspicion à l'encontre des

propositions faites mais sont essentielles aux débats et à la prise de décision ?

Résultat, après un court débat, une majorité de Délégués a adopté l'avenant au contrat d'affermage passé avec la SAUR dans le cadre de la mise en place de la radio relève mais 25% des délégués se sont prononcés contre le projet.

Notre avis :

- Sur le choix de la radio relève :

il s'agit d'un investissement susceptible d'améliorer la gestion du service mais, alors que tout le monde s'accorde à penser qu'il faut économiser l'eau potable, **n'était-il pas plus judicieux de porter cet effort d'investissement sur le renouvellement du réseau** qui laisse échapper chaque année en moyenne 190 000 mètres cubes d'eau potable ?

- Sur les 30 euros par compteur :

Si le nombre moyen de compteurs remplacés et de mètres cubes d'eau facturée chaque année aux usagers sont vérifiables par tous, **quelle est la réalité de ces 30 euros qui paraissent démesurés ?**

- Sur la méthode de facturation des 30 euros :

la facturation de 30 euros est la contrepartie de la dépense identique pour tous les usagers. Avec la méthode de facturation retenue, chaque année, un usager qui consomme 1 000 m³ va payer 20 euros, celui qui consomme 100 m³ va payer 2 euros. De plus, considérant qu'il est prévu que les compteurs doivent être changés tous les quinze ans, celui qui consomme 1 000 m³ aura déboursé 300 euros sur 15 ans (dix fois le coût du service et encore faudrait-il tenir compte du coefficient K).

La méthode de facturation adoptée par le Comité du Syndicat ne respecte pas le principe d'égalité de traitement de l'usager devant le service.

Chacun a le droit de prendre connaissance des dossiers une fois les décisions prises ; ce qu'ACE ARCONCE a décidé de faire.

Chacun a également le droit de contester les décisions prises (à suivre)

CHIFFRE

192 867

C'est le nombre de mètres cubes d'eau potable perdue dans la nature à cause du mauvais état du réseau de distribution du Syndicat Intercommunal des eaux de l'Arconce.

Les nitrates résistent aux réglementations

Dans les années 1980 ont émergé les premières politiques publiques sur l'azote, qui se sont renforcées et diversifiées depuis 2000. Pourtant, les nitrates restent une importante source de pollution. Les premières informations récoltées par l'Europe sur l'application de la directive Nitrates montrent d'ailleurs qu'encore 30% des cours d'eau ont subi une dégradation entre 2004 et 2007.

Cela n'étonne pas Jean-François Piquot, porte-parole de l'association Eaux et Rivières de Bretagne.

« Les algues vertes nous donnent une idée du mauvais état des cours d'eau ». Cependant, il dénonce le mode de calcul français, estimant qu'on « raisonne sur des chiffres virtuels ». D'une part, parce que la moyenne annuelle n'est pas représentative de la qualité des cours d'eau (il faudrait connaître le flux de nitrates), et d'autre part parce que les retombées d'ammoniac ne sont pas prises en compte dans les émissions d'azote animales. Or, « la volatilisation représente 30% pour les bovins et porcins, et entre 40 et 60% pour les volailles », indique-t-il.

(relevé dans « le Journal de l'environnement »)

Laboratoires publics d'analyses des eaux : la crise

La centaine de laboratoires publics départementaux qui effectuaient jusqu'à présent des analyses de qualité sanitaires des eaux, notamment pour le compte de la DDASS, et assuraient ainsi un précieux maillage de proximité, forts des relations qu'ils entretenaient depuis des lustres avec tous les acteurs de l'eau de leur territoire, doivent désormais, en application d'un article de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA), s'inscrire dans un « cadre concurrentiel », c'est-à-dire s'aligner sur les tarifs que peuvent pratiquer les trois entreprises privées qui sont en passe de s'assurer un véritable monopole sur ces missions de service public. Résultat, les laboratoires publics ferment à une vitesse accélérée ou tentent, au prix d'évolutions auxquelles ils ne sont guère préparés, de survivre dans la jungle d'une « concurrence » désormais féroce. Un véritable gâchis qui pourrait se transformer en drame sanitaire, et soulève à nouveau la question de la dévolution massive au secteur privé de missions que seul le service public a pleinement vocation à assumer.

lire la suite : <http://www.eauxglacees.com>

éditeur : ACE ARCONCE - siège social Volsin 71220 Marizy directeur de la publication P.Bousseau impression Ace Arconce

adhésion 10 euros

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à :

ACE ARCONCE – Volsin – 71220 Marizy

J'adhère à ACE ARCONCE

Mme

Melle

M.

Nom : Prénom :

Adresse :

CP Ville :

Tél. :

e-mail :

Signature